

AVIS DES SOCIETES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE UBCI

Siège social : 139 , Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 mai 2008, l'UNION BANCAIRE POUR COMMERCE ET L'INDUSTRIE publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'A.G.O. après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les bilans et Comptes de Résultats arrêtés au 31.12.2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'A.G.O., après lecture du rapport établi par les Commissaires aux Comptes en exécution de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les conventions réglementées.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'A.G.O. approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de Pertes et Profits qui s'élève, après reprise du report à nouveau 2006, à 17.423.633,929 dinars, selon la proposition qui lui a été soumise à savoir :

- | | |
|---|--------------------|
| - De fixer le dividende par action de l'exercice 2007 à | 1,200 DTU |
| - Le paiement de ce dividende totalisant la somme de..... | 12.000.000,000 DTU |
| - D'affecter à la réserve facultative la somme de..... | 4.750.000,000 DTU |
| - D'affecter à la réserve à régime spécial la somme de | 671.604,186 DTU |
| - De reporter à nouveau la somme de | 2.029,743 DTU |

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'A.G.O. autorise les transferts à la réserve facultative du montant de TND 440.078,992 à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'A.G.O. donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2007 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 381.238,275 DTU au titre des jetons de présence.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat d'Administrateur de M. Jacques ARDANT.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat d'Administrateur de BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS (filiale à 100 % du Groupe BNP Paribas).

L'A.G.O. ratifie la désignation communiquée au Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2008 à Paris de Monsieur Michael PEREIRA en remplacement de Monsieur Marie François Joseph HARTMANN représentant BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS et ce jusqu'au terme de son mandat, soit jusqu'à l'A.G.O. qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de 3 ans à venir dans la limite de 70 millions de dinars, et donne mandat au Conseil d'Administration pour en définir le calendrier et les modalités.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

L'A.G.O. confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**BILAN ARRETE AU 31/12/2007****APRES REPARTION DES BENIFICES APRES APPROBATION AGO du 08 mai 2008****(En Milliers de Dinars Tunisiens)**

	31/12/2007	31/12/2006
<u>ACTIF</u>		
- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	58 369	57 447
Créances sur les établissements bancaires et financiers	173 391	143 830
Créances sur la clientèle	1 078 967	979 501*
Portefeuille-titre commercial	13 433	28 746
Portefeuille d'investissement	106 285	89 212
Valeurs immobilisées	49 814	45 212
Autres actifs	25 044	23 913
TOTAL ACTIF	1 505 303	1 367 861
<u>PASSIF</u>		
- Banque Centrale et CCP	0	0
- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	141 994	142 008
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 073 184	945 559
Emprunts et Ressources spéciales	71 434	77 174
Autres passifs	67 136	57 839*
TOTAL PASSIF	1 353 748	1 222 580
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	50 000	50 000
Réserves	100 696	95 275
Autres capitaux propres	857	6
résultats reportés	2	1
Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	151 555	145 282
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 505 303	1 367 861

* chiffres 2006 retraités pour les besoins de la comparabilité

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31-12-2007 avant répartition	50 000	5 000	1 317	88 957	857	1	17 423	163 555
Réserve facultative			-440	4 750			-4 750	0
Réserve à régime spécial			672				-672	0
Résultats reportés						1	-1	0
Distribution des bénéfices							-12 000	-12 000
Réserve légale							0	0
Subvention d'investissement							0	0
Résultat au 31-12-2007								0
Capitaux propres au 31-12-2007 après répartition	50 000	5 000	1 549	93 707	857	2	0	151 555